



Commune de Vuiteboeuf

ELECTION DU SYNDIC

Législature 2021 - 2026

Procès-verbal

Le bureau électoral, constatant

- que seule la liste Entente, comprenant le nom d'un candidat, a été déposée auprès du président du bureau électoral dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),

PROCLAME

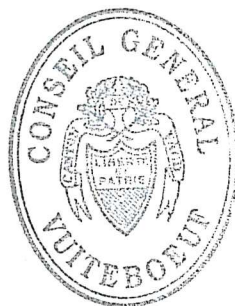
M. Georges Karlen, né le 13 avril 1963, originaire de Vuiteboeuf, domicilié à Vuiteboeuf, **élu tacitement Syndic** pour la législature 2021-2026.

En application de l'arrêté de convocation du Conseil d'Etat du Canton de Vaud du 7 octobre 2020.

Au nom du bureau électoral

Le président

P. Fossati



La secrétaire

(Signature)

Vuiteboeuf, le 7 mars 2021